



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 13 mars 2018 à 19 h, au Centre récréatif de RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

Bâtiment résidentiel situé au 15551, rue Bellerive, district de La Pointe-aux-Prairies

L'objet de cette demande est de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à une distance de 2,72 mètres de l'emprise de la 81^e Avenue, au lieu de 3 mètres tel que prescrit à l'article 359 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié), à la condition suivante :

- L'emprise excédentaire de la 81^e Avenue devra être gazonnée à l'exception de la voie d'accès d'une largeur de 2,75 mètres et de la voie piétonne d'une largeur de 0,91 mètre.

Bâtiment commercial situé au 11850, rue Sherbrooke Est, district de Pointe-aux-Trembles

L'objet de cette demande est de permettre :

- l'installation d'un réservoir en cour avant, plutôt que dans une autre cour, tel que prescrit à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié);
- l'installation d'une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres, au lieu d'une hauteur maximale de 0,9 mètre, tel que prescrit à 374 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 14 février 2018

La secrétaire d'arrondissement par intérim
Julie Boisvert

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat